



Document provisoire : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement; les cotes et superficies sont données sous réserves des impératifs techniques de construction et des tolérances d'exécution.
De légères modifications pourront donc être apportées. Les retombées de poutres, soffites, faux-plafonds, canalisations, trappes de visite sur gaines techniques, évacuations et descentes EP ne sont pas systématiquement figurés.
L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution : de ce fait les indications sur ce plan sont indicatives. Le mobilier en pointillé n'est pas fourni.